



Commission des libérations conditionnelles du Canada

États financiers (Non audités) 2016-2017



Commission des libérations conditionnelles du Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CLCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des [Comptes publics du Canada](#) et figurant dans le [Rapport ministériel sur le rendement](#) de la CLCC concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CLCC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La CLCC fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la [Politique sur le contrôle interne](#) du Conseil du Trésor.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante: <http://www.pbc-clcc.gc.ca/rprts/rprt-fra.shtml>

Les états financiers de la Commission des libérations conditionnelles du Canada n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Harvey Cenaiko
Président

Chantal Lemyre, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 11 août 2017

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la situation financière (non audité) au 31 mars

(en milliers de dollars)	2017	2016 Redressé (note 10)
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	3 786 \$	4 137 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 679	1 538
Avantages sociaux futurs (note 5)	1 700	2 174
Total des passifs	7 165	7 849
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	3 739	4 128
Débiteurs et avances (note 6)	1 028	329
Total des actifs financiers bruts	4 767	4 457
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(967)	(168)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(967)	(168)
Total des actifs financiers nets	3 800	4 289
Dette nette ministérielle	3 365	3 560
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	175	129
Immobilisations corporelles (note 7)	2 426	2 449
Total des actifs non financiers	2 601	2 578
Situation financière nette ministérielle	(764) \$	(982) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Harvey Cenaiko
Président

Chantal Lemyre, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada
Le 11 août 2017

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2017	2017	2016
	Résultats prévus		Redressé (note 10)
Charges			
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	42 852 \$	42 182 \$	42 446 \$
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	4 514	4 801	4 688
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence	5 717	6 032	5 401
Services internes	8 407	7 981	8 746
Total des charges	61 490	60 996	61 281
Revenus			
Droits réglementaires	5 679	5 171	5 612
Revenus divers	-	8	15
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 449)	(1 330)	(1 448)
Total des revenus	4 230	3 849	4 179
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	57 260	57 147	57 102
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		46 637	45 595
Variations des montants à recevoir du Trésor		(389)	321
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)		11 120	11 030
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages		(2)	(9)
Ajustement d'immobilisations		(1)	67
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(218)	98
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(982)	(884)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(764) \$	(982) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2017	2016 Redressé (note 10)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(218) \$	98 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 097	878
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 093)	(947)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6)	(8)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(20)	8
Ajustement d'immobilisations	(1)	67
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(23)	(2)
Variation due aux charges payées d'avance	46	17
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(195)	113
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	3 560	3 447
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	3 365 \$	3 560 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

État des flux de trésorerie (non audité) Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2017	2016
		Redressé (note 10)
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	57 147 \$	57 102 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8a)	(11 120)	(11 030)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 093)	(947)
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(20)	8
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	2	9
Variation de l'état de la situation financière:		
Diminution des débiteurs et avances	(100)	(222)
Augmentation des charges payées d'avance	46	17
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	351	(323)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(141)	-
Diminution des avantages sociaux futurs	474	111
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	45 546	44 725
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1097	878
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6)	(8)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	1 091	870
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	46 637 \$	45 595 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission des libérations conditionnelles du Canada est un organisme qui fait partie du portefeuille de la [Sécurité publique](#).

La CLCC est un tribunal administratif indépendant qui, en vertu de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition \(LSCMLC\)](#) a toute compétence et latitude pour accorder, annuler, faire cesser et révoquer une [semi-liberté](#) et une [libération conditionnelle totale](#), et accorder ou approuver une [permission de sortir](#). Elle peut aussi révoquer ou faire cesser une [libération d'office](#). La CLCC peut, à la suite du renvoi d'un dossier par le SCC, ordonner que certains délinquants soient gardés en détention jusqu'à la fin de leur peine. Il s'agit du maintien en incarcération au cours de la période prévue pour la [liberté d'office](#). La CLCC est également chargée d'imposer, de modifier ou d'annuler les conditions de la mise en liberté qui inclut les permissions de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale, la libération d'office et les surveillances de longue durée.

La CLCC a également toute compétence et latitude pour ordonner, refuser ou révoquer la [suspension du casier](#) en vertu de la [Loi sur le casier judiciaire \(LCJ\)](#). En outre, la CLCC a le pouvoir de modifier ou d'annuler une interdiction de conduire en vertu de l'[article 109](#) et d'enquêter sur des demandes relatives à la [Prérogative royale de clémence](#) en vertu de l'[article 110](#) de la LSCMLC. La CLCC fait également des recommandations concernant la clémence au ministre de la [Sécurité publique et de la Protection civile](#).

La CLCC rend des décisions de libération conditionnelle pour les délinquants sous responsabilité fédérale, ceux purgeant une peine de deux ans ou plus, et pour les délinquants purgeant une peine inférieure à deux ans dans les provinces et territoires qui n'ont pas leur propre commission de libération conditionnelle. Actuellement seuls le Québec et l'Ontario ont leur propre commission des libérations conditionnelles, qui rend des décisions concernant les délinquants sous la responsabilité de la province.

La CLCC est l'organisme fédéral responsable de la suspension du casier pour les infractions en vertu des lois fédérales ou des règlements du Canada, d'examiner les demandes de clémence, de mener des enquêtes (sur instructions du ministre de la Sécurité publique), et de faire des recommandations au ministre pour qu'il accorde ou non la demande de clémence.

En plus de sa raison d'être ci-dessus, la CLCC a des responsabilités prévues par la loi en ce qui a trait à la transparence et à l'obligation de rendre compte, à savoir la communication de renseignements aux [victimes d'actes criminels](#) et la présence d'[observateurs](#) aux [audiences](#), l'accès à son [registre des décisions](#), et la prestation d'un programme d'information du public.

Les responsabilités essentielles de la CLCC sont : Décisions relatives à la mise en liberté sous condition; Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition; Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence; et Services internes.

De plus amples détails peuvent être trouvés dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#) de la CLCC.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- (a) Autorisations parlementaires - La CLCC est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au [Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017](#). Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016.
- (b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La CLCC des libérations conditionnelles du Canada fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CLCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CLCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.
- (c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CLCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.
- (d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attend à ce que le président en tant qu'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs :

i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CLCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. La responsabilité de la CLCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit aux indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

- (i) Immobilisations corporelles - Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CLCC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Logiciels	5 ans
Autre matériel (incluant le mobilier)	15 ans
Véhicules	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date

- (j) Incertitude relative à la mesure — La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La CLCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CLCC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

(en milliers de dollars)

	2017	2016
		Redressé (note 10)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	57 147 \$	57 102 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(11 120)	(11 030)
Diminution des avantages sociaux futurs	474	111
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 093)	(947)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(141)	-
Gain (perte) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(20)	8
Ajustement d'immobilisations	(1)	67
Remboursement de charges des exercices antérieurs	65	74
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(11 836)	(11 717)
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 097	878
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(6)	(8)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	2	9
Recevables pour paiements de salaire en trop et autres avances	375	50
Augmentation des charges payées d'avance	46	17
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une d'incidence sur les autorisations	1 514	946
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	46 825 \$	46 331 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2017	2016
Autorisations fournies		
Crédit 1 - Dépenses du programme	42 954 \$	42 802 \$
Montants législatifs	5 775	5 962
Moins:		
Autorisations disponibles pour des exercices ultérieurs	-	(7)
Périmés: Dépenses de programme	(1 904)	(2,426)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	46 825 \$	46 331 \$

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de la CLCC :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	515 \$	819 \$
Comptes payables – parties externes	316	11
Total des crédoiteurs	831	830
Charges à payer	2 955	3 307
Total des crédoiteurs et des charges à payer	3 786 \$	4 137 \$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CLCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CLCC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2016-2017 s'élèvent à 4 009 234 \$ (4 086 306 \$ en 2015-2016), Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.12 fois (1.25 fois pour 2015-2016) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1.08 fois (1.24 fois en 2015-2016) les cotisations des employés.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

La responsabilité de la CLCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2017, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(b)

(en milliers de dollars)	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	2 174 \$	2 285 \$
Charges pour l'exercice	(428)	79
Prestations versées pendant l'exercice	(46)	(190)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	1 700 \$	2 174 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les comptes débiteurs et les avances de la CLCC:

(en milliers de dollars)	2017	2016
Débiteurs - autres ministères et organismes	548 \$	219 \$
Débiteurs - parties externes	479	106
Avances de petite caisse	1	4
Débiteurs - Brut	1 028	329
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	967	168
Débiteurs - Net	61 \$	161 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Coût						Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Adjustements	Autre ¹	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2017	2016 Redressé (note 10)
Machines & matériel	368 \$	24 \$	11 \$	- \$	- \$	381 \$	186 \$	102 \$	11 \$	277 \$	104 \$	182 \$
Logiciels	984 \$	369 \$	- \$	- \$	- \$	1,353 \$	185 \$	233 \$	- \$	418 \$	935 \$	799 \$
Autre matériel	521	-	91	-	-	430	304	35	65	274	156	217
Véhicules	616	-	23	-	-	593	483	66	23	526	67	133
Améliorations locatives	2 883	693	10	127	(1)	3 692	1 892	657	10	2,539	1 153	991
Actifs en construction	127	11	-	(127)	-	11	-	-	-	-	11	127
Total	5 499 \$	1 097 \$	135 \$	- \$	(1) \$	6 460 \$	3 050 \$	1 093 \$	109 \$	4 034 \$	2 426 \$	2 449 \$

¹ Un remboursement reçu de Services publics et approvisionnement Canada concernant le travail effectué au cours de l'exercice précédent.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CLCC est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CLCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CLCC a reçu gratuitement des services de certaines organisations offrant des services communs, relatif aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. De plus, le Services correctionnels du Canada fournit des services informatiques à la CLCC depuis 2008 lorsque la fonction et le financement ont été transférés entre ministères. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière nette de la CLCC.

(en milliers de dollars)	2017	2016
		Redressé (note 10)
Installations	4 235 \$	4 403 \$
Services informatiques	3 400	3,370
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	3 087	2 895
Services juridiques	395	359
Indemnisation des accidentés du travail	3	3
Total	11 120 \$	11 030 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et approvisionnement Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CLCC.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2017	2016
Charges – autres ministères et organismes	8 542 \$	8 563 \$

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est basée sur les responsabilités essentielles de la CLCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les responsabilités essentielles, par principaux articles de dépense et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges de fonctionnement (en milliers de dollars)	Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	Transpa- rence et imputabilité du processus de mise en liberté sous condition	Décisions de suspension du casier et recom- mandations de clémence	Services internes	2017	2016 Redressé (note 10)
Salaires et avantages sociaux des employés	31 779 \$	3 952 \$	4 981 \$	5 698 \$	46 410 \$	46 564 \$
Installations	2 974	367	376	518	4 235	4 403
Services professionnels et spécialisés	4 174	320	548	1 141	6 183	5 962
Voyages	1 296	126	22	90	1 534	1 619
Amortissement des immobilisations	830	-	-	263	1 093	947
Services publics, fournitures et approv.	608	4	13	56	681	612
Services de communication	201	19	7	102	329	366
Services d'information	30	2	14	41	87	302
Affranchissement, fret, livraison et factage	110	4	53	35	202	217
Location	90	7	14	22	133	121
Autres	90	-	5	15	109	120
Réinstallation	-	-	-	-	-	48
Total charges de fonctionnement	42 182	4 801	6 032	7 981	60 996	61 281
Droits réglementaires	-	-	5 171	-	5 171	5 612
Revenus divers	6	-	-	2	8	15
Revenus gagnés pour le compte du gouv.	(6)	-	(1 322)	(2)	(1 330)	(1 448)
Total des revenus	-	-	3 849	-	3 849	4 179
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouv. et les transferts	42 182 \$	4 801 \$	2 183 \$	7 981 \$	57 147 \$	57 102 \$

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Modification comptable

a) Correction d'une erreur aux états financiers, relié à l'exercice précédente

Au cours de 2016-2017, la CLCC a identifié des immobilisations corporelles qui ont été comptabilisées comme charges qui auraient dû être comptabilisées en immobilisations. La correction représente une augmentation nette des immobilisations corporelles en 2015-16 et les années antérieures.

En 2016-17, CLCC a également identifié que la provision pour services informatiques fournis gratuitement par le Services correctionnels du Canada aurait dû être comptabilisée comme une dépense dans les états financiers. La correction représente une augmentation du montant indiqué pour les services fournis gratuitement par d'autres ministères.

Par conséquent, les états financiers comparables présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 ont été redressés pour tenir compte de ces modifications.

(en milliers de dollars)	2016 Avant ajustement		Effet de la modification		2016 Redressé
État de la situation financière					
Actifs non financiers					
Immobilisations corporelles	1,650	\$	799	\$	2 449
Situation financière nette ministérielle	(1 781)		799		(982)
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle					
Charges					
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	40 489	\$	1 957	\$	42 446
Transparence et imputabilité du processus de mise en liberté sous condition	4 394		291		4 688
Décisions de suspension du casier et recommandations de clémence	5 101		300		5 401
Services internes	8 334		412		8 746
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	7 660		3 370		11 030
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	(1 273)		389		(884)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	(1 781)		799		(982)

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Notes aux états financiers (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2016 Avant ajustement		Effet de la modification		2016 Redressé
État de la variation de la dette nette ministérielle					
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	508	\$	(410)	\$	98 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	326		552		878
Amortissement des immobilisations corporelles	(805)		(142)		(947)
État des flux de trésorerie					
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	54 142	\$	2 960	\$	57 102 \$
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	7 660		3 370		11 030
Acquisition d'immobilisations corporelles	(805)		(142)		(947)
Amortissement des immobilisations corporelles	326		552		878

11. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.